

# Compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal

## 1) TARIFS 2011

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'appliquer, à compter du **1er janvier 2011**, les tarifs suivants :

	<b>Euros</b>
- travaux funéraires :	
ouverture de caveau	96
creusement fosse	118
transfert x 2	
ouverture caveau (sans inhumation ou exhumation)	70
- concessions cimetières :	
Mur de Barrez et Brommes - concession perpétuelle	77 le m2
- concession trentenaire	39 le m2
Sinhalac - concession perpétuelle	47 le m2
- columbarium (pour 30 ans)	
grande case	1 030
moyenne case	721
petite case	412
dispersion des cendres (jardin du souvenir)	104
ouverture et fermeture des réceptacles	21
- droits de place :	
Forains	2.4 le ml
Forains (emplacement de 2m50)	4.9
Primeurs	1.5 le ml
Forfait mensuel primeurs	28
- location salle des Fêtes :	
associations (sans repas)	40
privés (avec ou sans repas)	72
- camping	
Forfait (2 personnes) par nuit	6.7
comprenant l'emplacement + véhicule	
Forfait par nuit grandes caravanes (5m50 – timon)	18.5
par personne supplémentaire	2.1
enfant de moins de 5 ans	gratuit
enfant de 5 à 12 ans	1
branchement (eau/électricité)	2
garage mort	1.3

## 2) Location bureau . (Bâtiment communal 1<sup>er</sup> étage 8 rue de la Parro)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de louer comme local professionnel un bureau et une salle d'attente (Bâtiment 1<sup>er</sup> étage rue de la Parro) à la nouvelle ostéopathe, pour une occupation d'une semaine par mois, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2011, et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location.

## 3) Redevance d'assainissement collectif 2011

Compte tenu de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 6 juillet 2007 précisant que le montant maximal de la part fixe, tant pour l'eau que pour l'assainissement collectif des Communes rurales, ne peut dépasser 50 % du coût du service pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> d'eau, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de fixer les tarifs suivants pour l'exercice 2011 :

- Part fixe : 64 €
- Part variable : 0.70 €, (sur la base de 120 m<sup>3</sup> d'eau consommée).

#### **4) Décisions Modificatives**

<b>BUDGET COMMUNE</b>				
Chapitre	Article	Libellé	DEPENSES	RECETTES
		<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
	O23	Virement à la section d'investissement	-4 991,00 €	
	65734	Subvention d'équilibre budget d'assainissement	4 991,00 €	
		<b>TOTAL FONCTIONNEMENT =</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
		<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
	O21	Virement section de fonctionnement		-4 991,00 €
21				
	21312-20	Travaux Ecole Primaire (fenêtre)	1 162,00 €	
	21568-24	Matériel d'incendie (extincteurs Salle des Fêtes + Salle Cale)	248,00 €	
	21578-20	Autre matériel (nettoyeur-vapeur Ecole Maternelle)	251,00 €	
23	2315-46	Travaux rues piétonnes	-6 652,00 €	
		<b>TOTAL INVESTISSEMENT =</b>	<b>-4 991,00 €</b>	<b>-4 991,00 €</b>

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

Chapitre	Article	Libellé	DEPENSES	RECETTES
		<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
	O23	Virement à la section d'investissement	4 991,00 €	
	748	Subvention d'équilibre Commune		4 991,00 €
		<b>TOTAL FONCTIONNEMENT =</b>	<b>4 991,00 €</b>	<b>4 991,00 €</b>
		<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
	O21	Virement section de fonctionnement		4 991,00 €
21				
23	2315-ONA	Travaux d'assainissement (rue de la Parro)	4 991,00 €	
		<b>TOTAL INVESTISSEMENT =</b>	<b>4 991,00 €</b>	<b>4 991,00 €</b>

#### **5) Création d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe (échelle3).**

Compte tenu du départ à la retraite de Daniel FONTANGE qui occupe les fonctions de secrétaire de mairie (attaché territorial), et de son remplacement par Christelle BARBANCE (adjoint administratif 1<sup>er</sup> classe) qui assure actuellement l'accueil au secrétariat de mairie,

Compte tenu de la nécessité d'avoir deux postes permanents au secrétariat de la mairie du chef lieu du canton,

Le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression du poste d'attaché territorial
- la création d'un deuxième poste d'adjoint administratif 2ème classe échelle 3 permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire à compter du 1er février 2011,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré accepte cette proposition et s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé.

Le Centre de gestion autorise Daniel FONTANGE à apporter son soutien aux deux agents par un emploi occasionnel, pour la période de février et mars. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette démarche et remercie Daniel FONTANGE d'accepter cette proposition.

#### **6) I.A.T. (Indemnité d'administration et technicité)**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une indemnité forfaitaire à l'adjointe administrative 1<sup>ère</sup> classe, pour les travaux supplémentaires à compter de 1<sup>er</sup> février 2011.

#### **7) Admission en non-valeur de titres**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, admet la non valeur de titres impayés de la cantine sur les exercices 2007 et 2008 €.

#### **8) Emprunt Commune**

Un prêt de 70 000 € prévu au budget 2010 doit être contracté pour financer des travaux de voirie. Après la consultation de 3 organismes bancaires (2 seulement ont répondu), le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition du Crédit Agricole la plus avantageuse, avec un taux d'intérêt à 2.365 % et une échéance choisie sur une durée de 10 ans.

#### **7) Logement trésorerie**

L'appartement situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de la trésorerie au 13, rue des Ecoles redevient un logement de fonction à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 puisqu'il sera occupé par la nouvelle trésorière. La Trésorerie Générale versera à la commune de Mur-de-Barrez, l'intégralité du loyer relatif à ce bâtiment (logement et bureaux). Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer le contrat de location.

#### **8) Projet salle des fêtes de Brommes**

Il y a très peu de subventions possibles pour la construction de cette salle polyvalente. Le cabinet Métafore chiffre le projet à 198 925 € H.T. Compte tenu de l'importance du coût de cette opération, Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux un vote à bulletins secrets pour déterminer un choix. Après l'accord de la majorité des Conseillers Municipaux, le vote consiste à choisir entre 2 propositions :

- **Proposition 1** : construction d'une salle de réunion, d'un local pour les chasseurs, de vestiaires et sanitaires.

- **Proposition 2** : construction d'une salle des fêtes comprenant une salle de réunion, un local pour les chasseurs, des vestiaires et sanitaires.

La proposition 1 est adoptée à la majorité avec 10 voix pour, contre 4 pour la proposition 2. (1 abstention).

Trois architectes (M. DELMAS, Habitat Rural, Mme COUDERC) seront consultés pour la maîtrise d'œuvre et le suivi du chantier.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Projet gendarmerie** : M. Daniel MANHES accepte de vendre une parcelle d'environ 4700 m<sup>2</sup> située rue du Stade pour la construction de la future gendarmerie. Cette proposition a été validée par le Conseil Communautaire.

**Projet Maison de Santé** : Suite à l'étude de faisabilité réalisée par PACT Aveyron, M. le Maire présente le projet de construction de la maison de santé qui sera située sur la partie haute du Parc de la Corette. L'architecte qui a été retenu par les Conseillers Communautaires est le cabinet de M.GADOU.

**Chemin du Verdier** : Une aide de 10 000 € a été accordée par le Conseil Général pour les travaux de voirie entrepris chemin du Verdier.

**P.D.I.P.R** : Le Chemin Clunisien a été inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

**Commission des chemins de randonnées** : Le Conseil Municipal décidé de conserver les « boucles » actuelles, inscrites sur le topo-guide. Par contre certaines améliorations sont à apporter (au départ de Mur-de-Barrez, coupe-eaux à Marcillac...). La Commission des travaux se rendra sur les lieux.

**Don du sang** : Remerciements des organisateurs. 45 volontaires prélevés.

**Ski Club du Carladez** : M. LEGRAS Thierry assure la Présidence. Remerciements pour la subvention accordée.

**Problème de déneigement** : les employés communaux ont eu quelques difficultés avec la lame du tracteur, des améliorations sont à apporter pour le service de déneigement.

**Fuite d'eau** : Véolia demande un dégrèvement sur la partie assainissement à la suite d'une fuite d'eau importante chez un particulier, après consultation les membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas appliquer un dégrèvement sur cette facture..

**Marchés de producteurs de Pays** : les responsables de la Chambre d'Agriculture souhaitent séparer le marché des producteurs du marché traditionnel, cette solution n'est pas envisageable sur le terrain. Une réflexion est menée pour conserver oui ou non ce label, qui engendre de plus en plus de contraintes pour les organisateurs.

**Téléthon** : le lancement départemental du téléthon aura lieu cette année à Mur-de-Barrez, le 3 et 4 décembre. Monsieur le Maire demande la mobilisation de tous.

**Camping** : le carrelage est en très mauvais état dans les sanitaires, la Commission des travaux se rendra sur place pour évaluer les travaux.

**Chauffage appartements bâtiment Mairie** : le chauffage n'a pas bien fonctionné l'hiver dernier dans ces appartements, en raison de pannes successives de la chaudière. Le Conseil Municipal décide d'appliquer un dégrèvement sur les prochaines factures de fioul en faveur des locataires. Depuis des travaux ont été effectués sur la chaudière.

**Courrier habitants rue du Carladez** : problème d'eaux usées d'une maison d'habitation, rejetées chez les voisins. Il sera demandé au propriétaire de se mettre en conformité selon le règlement d'assainissement.

**Biens sectionnaires** : les intéressés souhaitent acquérir ces biens communaux. Une réunion pourra être envisagée avec les intéressés, pour aborder ce sujet.

Le secrétaire de séance,  
Mme Monique COUDOUEL

Le Maire,  
M. Joseph CHAYRIGUES